

*Ce magazine est édité avec le concours de Soniloga*



# GUAN

*Edition spéciale*

# infos

*Le journal de l'Automobile - Numéro 001 de Janvier 2022*

**Célébration du 63<sup>ème</sup> anniversaire  
de la République à Diffa :**

## **Le GUAN honoré à travers le PDG de SONILOGA YAOU Idrissa !**

**A** lors qu'il se trouvait en Arabie Saoudite où il accomplissait le rite de la Oumra, pour implorer Allah Soubahanou wa ta Allah le miséricordieux, dans son infinie bonté, de favoriser un retour de la paix dans les zones en proie à l'insécurité et de répandre sa miséricorde sur notre cher pays, Yaou Idrissa a été distingué par le Président de la République Chef de l'État, Chef suprême des armées son Excellence Mohamed Bazoum ,au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Niger. Jeune opérateur économique, YAOU IDIRISSA est de ceux qui ont répondu favorablement à l'appel des autorités en direction des nigériens de la diaspora afin qu'ils participent aux efforts de redressement économique.



## Sommaire

# GUAN Infos

*Ce Magazine a été édité avec le concours de SONILOGA*

*Siège social : Niamey (Niger)*

*Quartier Aéroport, Route Dosso*

*RCCM/NI/NIA/2011/B/4043 :*

*NIF : 22958/S*

*BP : 10 073 Niamey*

*Fax : +227 20 35 18 92*

*Cél : +227 80 06 14 36 /96 97 00 76*

*E-mail : infos@soniloga.ne*

### DIRECTEUR DE PUBLICATION

**Moussa MARAFA**

### REDACTEUR EN CHEF

**Gorel Harouna**

### COMITÉ DE RÉDACTION

**Aïchatou Kaka**

**Hadjara Backa**

**Gorel Harouna**

### CONSEILLERS À LA RÉDACTION

**Moussa MARAFA**

**Abdou Issaka Kadogo**

**Siddo Zakari**

### INFOGRAPHIE

**Inoussa Oumarou**

### IMPRESSION

**NIN**

### TIRAGE

**1000 exemplaires**

# Sommaire

1

**Célébration du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la République à Diffa:**

**Le GUAN honoré à travers le PDG de SONILOGA YAOU Idrissa !**

P.5

2

**Dossier/Décoration de M. Yaou Idrissa PDG SONILOGA**

**Ses collaborateurs témoignent !**

P.10

3

**Le Gouverneur de la région de Niamey Oudou Ambouka visite le Bureau de douanes de Niamey Spécial Moyens de Transports du GUAN**

P.19

4

**Gestion du GUAN par SONILOGA**

**REFORME, RUMEURS**

**ET MEDISANCES**

P.20

5

**Douanes :**

**De nouvelles mesures pour accompagner le marché de l'importation des véhicules et optimiser les recettes de l'Etat**

P.29

# *Le Mot du Directeur Général Adjoint !*

**E**ntre vos mains, le Numéro 001 de GUAN Infos, le Magazine d'information du Guichet Unique Automobile du Niger. Ce numéro qui se veut spécial paraît dans un contexte particulier, celui qui a vu la consécration du patriotisme, l'engagement et de la vision d'un homme, Yaou Idrissa, Président Directeur Général de la Société Nigérienne de Logistique Automobile (SONILOGA).

En effet, le 18 décembre dernier, tous les regards étaient braqués sur la capitale du manga, Diffa, où se tenaient les festivités de la célébration du 63ème anniversaire de la proclamation de la République. Sacrifiant à la tradition, le président de la République a distingué de valeureux compatriotes. L'une de ces distinctions a particulièrement retenu l'attention de l'opinion nationale et africaine, celle de Yaou Idrissa que le Président de la République Son Excellence Mohamed Bazoum a élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Niger.

Ce valeureux fils du Niger, né à Kakassi dans la région de Tillabéri, a en effet, promptement répondu à l'appel de la plus haute autorité du pays, le président de la République de l'époque Issoufou Mahamadou qui en 2011, lançait un appel à la diaspora Nigérienne pour investir dans la réalisation des grands projets de développement au Niger. Yaou Idrissa a entendu cet appel en créant la Société Nigérienne de Logistique Automobile (SONILOGA), pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du Guichet Unique Automobile du Niger sous forme de BOT (Built, Operate and Transfer, qui se traduit en français par Construire, Exploiter et Transférer). En effet, à travers le système mis en place par SONILOGA, le GUAN a réalisé de réelles performances notamment en matière de mobilisation de ressources internes. Ainsi,



**M. Moussa MARAFA**

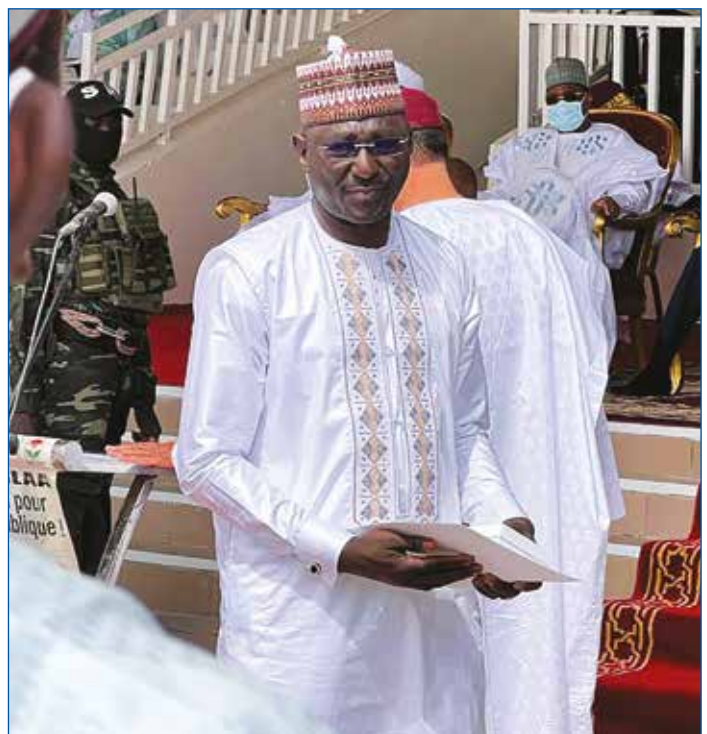
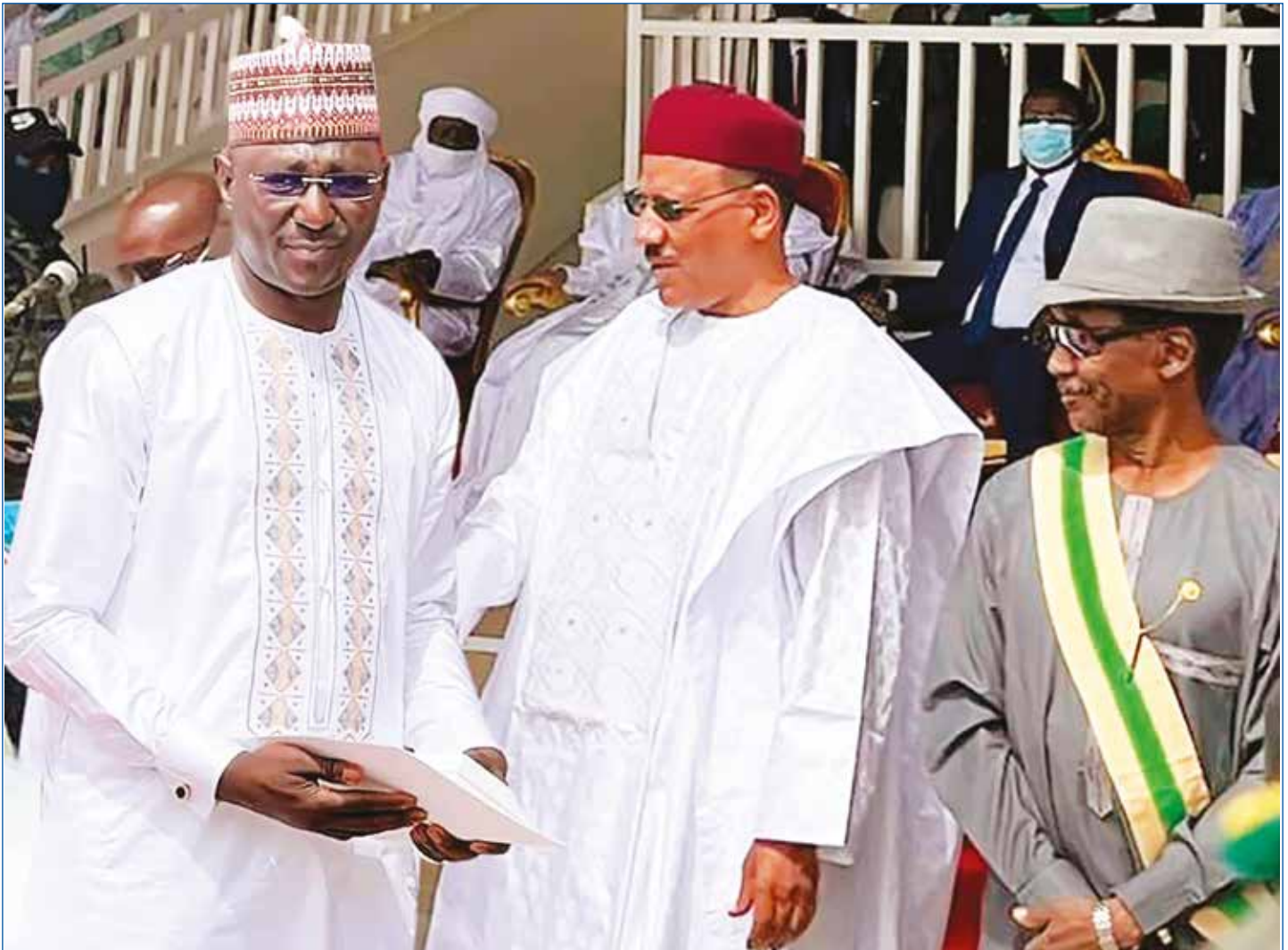
les recettes liées les recettes en douane sur les véhicules ont augmenté de plus de 4 milliards de 2018 à 2019, en passant de 9 milliards à 13 milliards de 2018 à 2019, pour culminer à plus de 20 milliards en 2021.

Pour tout dire, cette distinction faite au PDG de SONILOGA est des plus méritées. Elle l'est d'autant plus que Yaou Idrissa, résidant en Côte d'Ivoire, a, par amour de son pays natal a investi plus de 8 milliards dans l'économie du Niger dans le cadre de la réforme et de la modernisation du secteur des transports. Nous avons tenu à saluer cette distinction à travers ce numéro.

Cette distinction bien méritée de Yaou Idrissa est aussi celle de tous les personnels du GUAN, les fonctionnaires de l'Etat, les agents des sociétés concessionnaires des plaques, les transitaires et les agents de SONILOGA. Que tous trouvent à travers ce mot la reconnaissance du Président Directeur Général de SONILOGA.

**Bonne lecture**

Images de la réception de la distinction du PDG de SONILOGA par le DGA à Diffa



## Célébration du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la République à Diffa: Le GUAN honoré à travers le PDG de SONILOGA YAOU Idrissa !

**A** lors qu'il se trouvait en Arabie Saoudite où il accomplissait le rite de la Oumra, pour implorer Allah Soubahanou wa ta Allah le miséricordieux, dans son infinie bonté, de favoriser un retour de la paix dans les zones en proie à l'insécurité et de répandre sa miséricorde sur notre cher pays, Yaou Idrissa a été distingué par le Président de la République Chef de l'État, Chef suprême des armées son Excellence Mohamed Bazoum ,au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Niger. Jeune opérateur économique, YAOU IDIRISSA est de ceux qui ont répondu favorablement à l'appel des autorités en direction des nigériens de la diaspora afin qu'ils participent aux efforts de redressement économique.

Et, pour faire corps avec les ambitions des plus hautes autorités du pays et du peuple tout entier, Yaou IDIRISSA a proposé la création du Guichet Unique Automobile du Niger pour réformer et moderniser le secteur des transports et optimiser les recettes de l'Etat liées à l'importation et la mise en circulation des véhicules. Ce projet a été concluant! Dès lors il fallait inscrire en bonne place, SONILOGA dans le registre des innovations pertinentes qui permettent aujourd'hui à notre pays d'engranger toujours plus de recettes fiscales et douanières. Dans ce domaine, les chiffres en croissance récoltés par cette société, montrent de manière éloquentes toute la pertinence de l'outil dans la stratégie globale de mobilisation et de maîtrise des recettes fiscales et douanières de notre pays.

A titre d'exemple, les recettes douanières issues des transactions automobiles, ont augmenté de plus de 4 milliards de 2018 à 2019. Elles sont passées de 9.718.984.200 à 13.388.240.000 pour la première année d'activité de la société. Depuis, ces recettes ne font que croître pour plafonner de 15 à 20 .000.000.000 de nos francs. A ce rythme, le doublement des recettes de 2018 sera atteint à l'horizon 2022.Ce sont là des performances concrètes dont on peut s'en enorgueillir.

C'est ce que le président de la République Son Excellence Mohamed Bazoum a reconnu en élevant M. Yaou Idrissa au grade de Chevalier dans l'Ordre



YAOU IDIRISSA  
PDG-SONILOGA

National du Niger le 18 décembre 2021, à l'occasion de la célébration du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la proclamation de la République à Diffa.

L'initiative de YAOU IDIRISSA a été honorée et son œuvre doit faire tâche d'huile et se répandre afin que d'autres de la diaspora lui emboitent le pas.

*Message*



# Le Mot du ministre des Transports

Permettez-moi d'abord d'exprimer toutes mes félicitations et mon estime au PDG de SONILOGA M. Yaou Idrissa, que le président de la République chef de l'Etat Son Excellence M. Mohamed Bazoum a élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre de mérite du Niger le 18 décembre dernier à Diffa, l'occasion de la célébration du 63ème anniversaire de la proclamation de la République. Cette distinction, à mon avis est des plus mérités, elle est la consécration de la foi et de l'engagement de l'homme pour le développement économique, social et culturel de son pays, le Niger

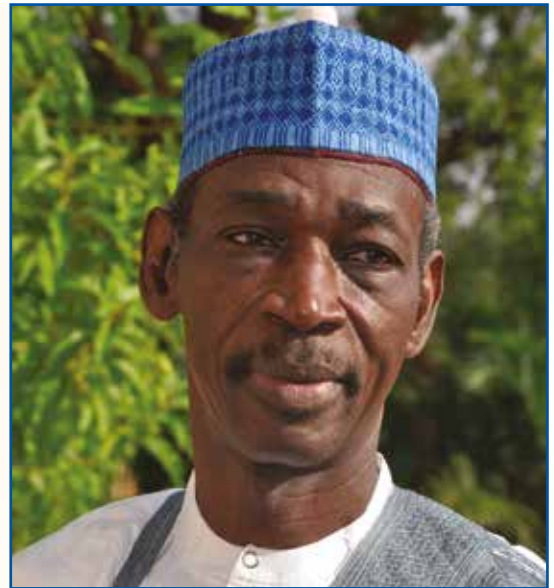
Un tel engagement est celui qui est attendu de tous les nigériens, ceux vivant au Niger comme ceux de la Diaspora. Il est le vœu le plus cher des autorités du pays, avec en tête le président de la République Chef de l'Etat SE M. Mohamed Bazoum, le Premier Ministre SE Ouhoumoudou Mahamadou et son gouvernement. Yaou Idrissa a osé, pour ne pas dire qu'il a pris des risques en investissant dans un secteur aussi sensible qu'incertain, celui des transports, en créant la Société Nigérienne de Logistique Automobile (SONILOGA), et en investissant des milliards dans ce projet, certes, à forte plus-value économique et sociale, notamment dans le domaine de la mobilisation des recettes fiscales et de la création d'emploi, mais dont la rentabilité restait encore des plus incertaines pour l'opérateur économique qu'il est.

En effet, SONILOGA est une société anonyme de droit nigérien à qui l'Etat a concédé la réalisation et l'exploitation du Guichet Unique Automobile du Niger, à travers un Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP). Le GUAN est un service public créé par décret n° 2013-202/PRN/MT/MF/MC/PSP et placé sous la tutelle du Ministère des Transports. Un arrêté interministériel signé par les Ministres en charge des Transports, des Finances et

du Commerce, porte attributions, organisation et fonctionnement du GUAN qui est une plateforme qui regroupe sur un même site sous douane, tous les services publics et privés qui concourent aux formalités administratives et techniques en vue de la délivrance des documents nécessaires à la mise en circulation des véhicules sur le territoire national. Il a pour mission de : faciliter et simplifier les formalités de dédouanement et d'immatriculation des véhicules au Niger ; augmenter le taux de couverture de la visite technique des véhicules pour une meilleure sécurisation des personnes et des biens ; sécuriser les documents administratifs et techniques nécessaires à la mise en circulation des véhicules sur le territoire du Niger ; renforcer et sécuriser les recettes fiscales et parafiscales de l'Etat ; constituer un fichier unique des véhicules importés et mis en circulation au Niger ; créer des emplois, etc.

SONILOGA, c'est d'abord 5,935 milliards d'investissement direct et 1,94 milliards en charges immobilisées dans la phase de conception et de réalisation du GUAN. C'est ensuite la création de plus deux cents emplois directs et des emplois indirects qui se développent de jour en jour. Le système tel que conçu par SONILOGA, dans le cadre de l'exploitation dont elle a la charge, offre le maximum de garanties, aussi bien pour le recouvrement des recettes de l'Etat que pour la sécurisation des actes administratifs et techniques produits au GUAN.

Disons-le encore, SONILOGA, c'est le recouvrement sans complaisance des recettes douanières, fiscales et parafiscales à travers deux cents à trois cent dossiers journaliers d'immatriculation et de ré-immatriculation. Par le système



**M. Alma Oumarou**

d'exploitation que SONILOGA a mis en place au GUAN, fini les négociations sur la valeur et la puissance des véhicules qui déterminent leurs bases fiscales et douanières. SONILOGA, à l'épreuve des faits, c'est aussi le respect scrupuleux du principe d'égalité des citoyens devant le service public.

Aujourd'hui, il est aisé de le vérifier, conformément à ses obligations contractuelles, les valeurs en douane des véhicules que SONILOGA détermine de façon impersonnelle, sont déposées en champ bloquant dans le SYDONIA de sorte que, que vous soyez Député, Ministre, haut gradé de l'administration, de l'armée ou même de la Douane, vous payerez les mêmes droits et taxes que le citoyen lambda sur les mêmes véhicules avec les mêmes caractéristiques et les mêmes finitions ou options.

Pour finir, il nous paraît important de lancer un appel à tous les services, publics comme privés exerçant sur la plateforme pour collaborer avec SONILOGA le Délégué du contrat de partenariat pour l'atteinte des objectifs fixés par l'Etat, le Délégué, au GUAN.

**Bon vent au PDG Yaou Idrissa**



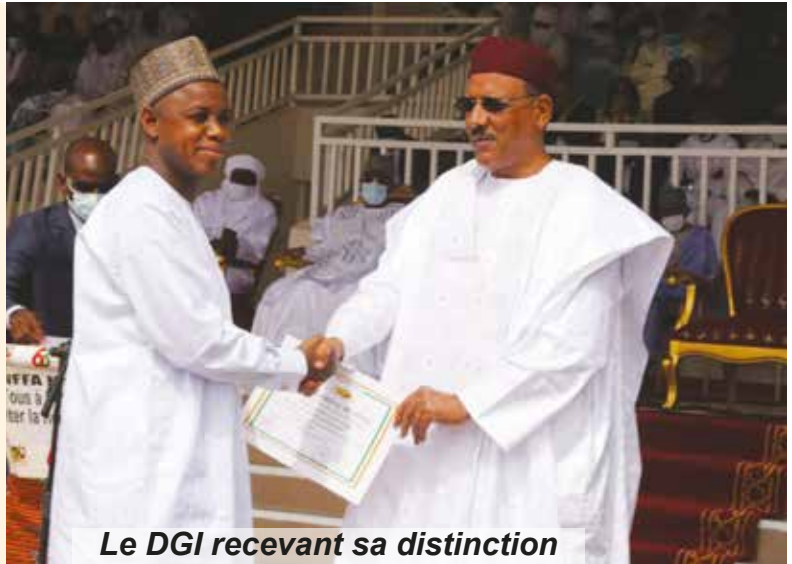


## Mahamane Mal Ousmane, Directeur Général des Impôts : Un sacré réformateur !

**B**eaucoup d'appelés, peu d'élus. Le 18 décembre dernier à l'occasion de la célébration du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la proclamation de la République, le Président Mahamed Bazoum a, comme d'habitude, décoré des fils et filles du Niger qui ont marqué de façon indélébile l'administration publique, privée, ou institutions dont ils ont la gestion en y apportant des réformes importantes et en contribuant à aider l'Etat du Niger dans la mobilisation des ressources.

Mahamane Mal Ousmane Directeur Général des Impôts est sur la liste des bienheureux récipiendaires. Le nom de ce jeune Directeur Général a retenu l'attention des plus hautes autorités du pays, avec en tête le président de la République Son Excellence Mohamed Bazoum pour avoir été l'un des artisans majeurs, pour ne pas dire le principal artisan de la facture certifiée. Une trouvaille à lui qui, depuis sa mise en vigueur a permis et permet encore de : sécuriser la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) payée par les consommateurs ; contribuer à la bonne gouvernance des entreprises ; assainir le jeu de la concurrence entre opérateurs économiques ; améliorer les relations entre les contribuables et l'Administration fiscale.

Avant sa nomination comme Directeur Général des Impôts et cette réforme novatrice qu'il incarne dorénavant, Mahamane Mal Ousmane occupait déjà les fonctions de coordonnateur pour l'implémentation du Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC). Mais il n'y a pas que la facture certifiée qu'il faut mettre à l'actif de Mal Ousmane Mahamane ; il y a aussi la numérisation complète des Archives du Cadastre et de la Conservation Foncière et la mise en place d'un système de Gestion Electronique des Documents. Qui dit mieux ?



**Le DGI recevant sa distinction**

Pour rappel, la DGI est l'une principales régies financières de l'Etat. Sa mission est de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière fiscale, domaniale, cadastrale et foncière. Elle a en charge la gestion de l'assiette fiscale, c'est-à-dire la base sur laquelle l'impôt est calculé, le contrôle fiscal, le contentieux fiscal et le recouvrement des impôts, taxes, droits et autres produits. Pour accomplir cette mission de manière efficace, la DGI est structurée en une administration centrale comprenant des directions centrales au nombre de douze (12) et des services rattachés au Cabinet du Directeur Général puis des services déconcentrés au niveau des régions, des départements et même des communes.

Effet, l'ambition de la DGI est de faire en sorte que notre pays soit moins dépendant de l'extérieur pour le financement de son budget. Pour y parvenir, la DGI a l'obligation d'amener tous les concitoyens à mieux comprendre la chose fiscale afin que le civisme fiscal prenne le pas sur l'incivisme fiscal. L'impôt, à travers les recettes qu'il génère, est par excellence, le meilleur moyen pour asseoir les bases solides de développement dans un pays.

Chapeau Mal Ousmane Mahamane !



## Ali Hamani Hassane :



# Quand un jeune Colonel insufflé une nouvelle dynamique au GUAN !

L'idée de la création d'un Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN) pour regrouper, sur une même plateforme, tous les services publics et privés qui concourent à la mise en circulation des véhicules au Niger, procède de la volonté de l'Etat de simplifier les procédures en vue d'optimiser la collecte des recettes fiscales et parafiscales de l'Etat, de réduire de façon significative les délais de traitement des dossiers relatifs aux véhicules et engins et de constituer une base de données fiables.

Cette mission, confiée à SONLOGA à travers un contrat de Partenariat Public Privé, ne peut être correctement réalisée que si chaque acteur public ou privé joue pleinement son rôle par une application stricte des règles régissant son service ou son cahier des charges. Cependant, il faut souligner le rôle particulier que doit jouer la Douane dans cette chaîne

d'activités, parce que ce service intervient du début à la fin du processus. C'est ce qu'a très vite compris le Colonel des douanes Ali Hamani Hassane qui, dès sa nomination à la tête du Bureau des douanes de Niamey Spécial Moyens de transports, a insufflé une nouvelle dynamique au GUAN.

En effet, fidèle à ses habitudes partout où il passe, ce jeune Colonel a commencé à mettre de l'ordre d'abord dans l'organisation interne des activités de son bureau et ensuite dans ses relations avec les partenaires et les usagers. Il a surtout très vite compris que pour remplir pleinement ses missions au sein du GUAN et atteindre les objectifs du bureau, une collaboration franche et dynamique avec SONILOGA est fondamentale. Par son sens élevé des relations humaines et professionnelles et par sa parfaite maîtrise de la réglementation douanière, il a

contribué de manière significative à la mobilisation des ressources au profit de l'Etat en générant et en faisant augmenter les recettes douanières de 3 milliards par an.

Et, lorsqu'on fait référence aux changements apportés dans le fonctionnement du GUAN depuis qu'il est à la tête du Bureau des douanes Spécial Moyens de transports, le Colonel Ali Hamani Hassane répond modestement : « je ne fais que mon travail dans le strict respect de la réglementation douanière et de la convention de partenariat Etat-SONILOGA qui nous engage tous. »

Tout est ainsi dit ! Bravo Colonel, vous faites le nécessaire suffisant que chaque partenaire doit faire, en ce qui le concerne, pour que le GUAN accomplisse brillamment les missions que les Autorités Nigériennes lui ont confiées.

## Témoignages

# Le PDG Yaou Idrissa décoré, ses collaborateurs témoignent !



*Aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre des années dit-on. En effet, le 18 décembre dernier le président de la République SE Mohamed Bazoum a distingué différentes personnalités à l'occasion de la célébration du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la proclamation de la république. Yaou Idrissa PGD de Soniloga fait partie de ces récipiendaires Ce numéro spécial livre les témoignages de ses plus proches collaborateurs ...Suivez plutôt.*

**Lieutenant-Colonel Ali Hamani Hassane Inspecteur principal des douanes, chef du Bureau des Douanes de Niamey Spécial Moyens de transports**

**« Une décoration bien méritée ! »**

**GUAN Infos : Quelles sont les missions assignées au Bureau des Douanes Spécial Moyen des Transports sur la plateforme du Guichet Unique Automobile du Niger?**

**Lieutenant-Colonel Ali Hamani Hassane :** Notre mission première c'est d'abord de canaliser en collaboration avec SONILOGA, tous moyens des transports qui arrive sur le territoire national au niveau du GUAN, pour procéder à la liquidation et à la perception des droits et taxes des douanes. C'est donc d'abord une mission fiscale. Ensuite nous avons une mission économique qui consiste à accompagner tous ceux qui opèrent dans le secteur de la commercialisation des véhicules. C'est ainsi qu'il leur est accordé un certain nombre de régimes suspensifs de droits



et taxes de douane. En termes clairs, les paiements des droits et taxes sont suspendus jusqu'à ce qu'ils vendent le véhicule importé. Enfin nous avons une mission de protection. En effet, comme la réglementation au Niger ne permet pas l'importation d'un certain type de véhicules, la douane s'oppose à l'introduction de ce genre de véhicules sur le territoire national. Voilà, en gros

les missions du bureau des douanes Spécial Moyens de transport au niveau du GUAN. A sa création, le GUAN s'est fixé un certain nombre d'objectifs, notamment la mobilisation des ressources au profit de l'Etat. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Ce qu'il faut retenir à ce niveau, c'est qu'il y a une progression des recettes d'année en année. Je n'ai pas les statistiques de 2016 à 2017, parce que, entre-temps on a migré vers SYDONIA WORLD. Mais, en 2018, le bureau a généré en termes de recettes douanières cash, c'est-à-dire tout ce qui est perçu en termes de droits et recettes TVA en liquidité pour le compte de l'Etat, 7.247.713 417 (Sept milliards Deux Cent Quarante Sept millions Sept Cent Soixante-Treize quatre cent dix-sept) francs CFA. En

## Témoignages

2021, nous avons enregistré 15.927.287.814 (Quinze milliards Neuf Cent Vingt Sept Deux Cent Quatre Vingt Sept Huit Cent Quatorze) francs CFA. Autrement dit, de 2018 à 2021, les chiffres ont pratiquement doublé. Et la moyenne c'est une augmentation de trois milliards par an. Vous conviendrez avec moi que lorsqu'on parle de performance, c'est d'abord et avant tout les chiffres, et les chiffres sont là, ils parlent d'eux-mêmes.

### **A quoi ou à qui il faut attribuer une telle performance, pour ne pas dire une telle prouesse selon vous ?**

Cette performance, je le précise, n'est pas seulement le fait de la douane. Il y a à nos côtés la Société Nigérienne de logistique Automobile du Niger (SONILOGA), qui nous assiste dans l'évaluation des moyens de transports. Ce qui est extrêmement important. SONILOGA dispose en effet d'une technologie qui permet de déterminer la valeur réelle des moyens de transports. Et c'est cette information capitale qu'elle nous fournit que nous matérialisons dans les détails pour déterminer et percevoir les droits et taxes. Il y a également le Parc, une grande cour avec un personnel qui veille de jour comme de nuit sur un grand nombre de véhicules. Et en temps réel nous avons la situation de tous ces véhicules, ceux qui sont en dépôt, ceux qui sont sous douane et ceux qui ont déjà fait les formalités. Après quatre mois de



séjour en dépôt, la douane procède à une vente aux enchères après autorisation de la justice. Ces mesures visent en réalité à amener les usagers à accomplir les formalités de dédouanement avec célérité pour que l'Etat rentre dans ses droits. SONILOGA a également un personnel qualifié qui nous assiste en temps réel pour une bonne prise en charge des véhicules importés.

Aussi, dans le cadre de la collaboration entre SONILOGA et la douane, nous avons invité la hiérarchie à venir visiter les nouvelles infrastructures que SONILOGA a mises à la disposition de notre bureau. Cela est révélateur de la qualité de la collaboration entre la douane et SONILOGA, l'objectif poursuivi étant de mettre l'Etat dans ses droits à travers une prise en charge systématique des véhicules importés.

### **Le 18 décembre dernier le PDG de SONILOGA M. Yaou Idrissa a été décoré par le président de la République. Comment avez-vous accueilli cette distinction ?**

Ce n'est que justice ! C'est vrai que je suis ici sur cette plateforme il y a deux mois et demi seulement, mais je vois au quotidien les efforts qu'il déploie afin d'honorer la convention que sa société a signée avec l'Etat du Niger. Par ses efforts, il a mis en place une structure dont le personnel est conscient des enjeux du contrat. Il a su insuffler une synergie entre SONILOGA délégataire du service public et les autres services publics et privés opérant sur la plateforme du GUAN. Donc, la décoration du PDG Yaou Idrissa est aussi un honneur fait à l'ensemble des personnels du GUAN.



## Témoignages

### Omar Ibrahim Directeur des Parcs et des Opérations Techniques SONILOGA « Ce n'est que justice et cette distinction va à l'endroit de l'ensemble du personnel du Guichet Unique Automobile du Niger ! »

**GUAN Infos : Présentez-nous la Direction Parcs et des opérations techniques dont vous êtes le responsable**

**Omar Ibrahim** : La direction des parcs et des opérations techniques est l'une des cinq directions. Elle est composée de : trois services à Niamey et deux aux frontières, à savoir Gaya et Makalondi. Ici même au GUAN central, nous avons le service en charge de la gestion du parc sous douane en relation avec la douane, le service qui s'occupe de la première visite technique liée au dossier du véhicule et le service de tatouage qui s'occupe de la sécurisation des véhicules avant leur sortie.

**Concrètement, en quoi consiste votre travail ?**

Nous faisons un travail à la chaîne et tout est coordonné. Les véhicules en provenance des ports sont pris en charge par nos services frontières de Makalondi et de Gaya en vue de leur identification et la détermination de la valeur en douane. Ils sont ensuite acheminés sous escorte douanière au guichet central de Niamey. Pour les formalités de dédouanement et d'immatriculation, le véhicule est envoyé au service de la visite technique où il est pris en charge pour la première visite technique et l'établissement du Procès-Verbal de Réception (PVR). Parallèlement, le



transitaire ou le représentant de l'utilisateur fait les formalités douanières et celles concernant les opérations d'immatriculation avec le Ministère des Transports jusqu'à la production de la carte grise.

Une fois la visite technique terminée et concluante, le véhicule est remis au chef du service Parc sous douane qui le positionne dans un parc tampon en attendant les documents attestant de son dédouanement. Munis desdits documents, il remet le véhicule au chef de service tatouage qui le place dans le parc des véhicules en instance d'immatriculation.

Une fois les formalités d'immatriculation terminées, la Direction des opérations commerciales et administratives nous donne un kit de documents administratifs composé

de la vignette, du certificat de visite technique et de la carte grise. Avec ce kit, notre responsable de tatouage va examiner et comparer les informations sur les documents administratifs, le numéro de châssis notamment, avec celles prélevées sur le véhicule physique. Si tout est conforme, il tatoue le numéro d'immatriculation du véhicule sur le pare-brise et la vitre arrière. Le véhicule est ensuite conduit au niveau des concessionnaires de plaques. Nous en avons deux, le SNER et TPV qui fabriquent et posent les plaques sur les véhicules.

C'est après cette étape que le véhicule est conduit vers la sortie pour être livré, sous la responsabilité du service de tatouage. Au niveau de la livraison, on remet un kit à l'utilisateur et ce dernier nous montre une

## Témoignages

attestation d'assurance d'une période de validité d'un mois au moins, en plus d'une copie de sa pièce d'identité. Une décharge est alors signée et le véhicule est livré. Voilà en gros le travail qui se fait dans ma direction.

### **Dites-nous, qu'est-ce que votre direction a apporté comme changement positif, pour l'usager aussi bien que pour le pays de façon générale ?**

D'abord la modernisation du secteur par l'informatisation des opérations du début à prise en charge frontière des véhicules à la fin par la pose effective des plaques minéralogiques, et la constitution subséquente d'une base de données nationale : par ce système l'Etat dispose d'un puissant outil de prise de décision relativement au secteur des transports ;

Ensuite une bonne détermination et conservation de l'assiette fiscale par, d'une part la détermination sans complaisance de la valeur en douane et des puissances fiscales des véhicules sur lesquelles reposent les différents impôts et taxes liés à la mise en circulation et d'autre part, leur acheminement sous escorte douanière jusqu'au GUAN central de Niamey où ils sont cantonnés jusqu'à l'accomplissement de toutes les formalités de mise en circulation ;

Enfin la sécurisation des immatriculations par le circuit du GUAN dont je vous ai donné un aperçu à travers le déroulé des activités de ma Direction. Ce circuit est jalonné de contrôles

successifs, au cours de la procédure conduisant à la production des documents administratifs et des traitements techniques des véhicules concernés, de sorte qu'on est sûr que la carte grise correspond bien à la voiture en instance d'être tatouée pour ensuite recevoir les plaques.

La sécurisation des immatriculations s'inscrit dans l'ordre de la sécurité nationale tout court car elle met fin à la production anarchique de plaques et à l'usage des mêmes plaques sur des véhicules différents pour des besoins malsains.

Pour les usagers les avantages du GUAN sont également évidents : gain du temps et économie en moyens de déplacement du fait du regroupement des lieux de traitement des opérations de la mise en circulation et surtout l'assurance d'être sur le même pied d'égalité que tout autre citoyen dans la procédure et le paiement des droits et taxes.

### **Le PDG de Soniloga Yaou Idrissa, a été décoré par le président de la République à l'occasion de la célébration du 63ème anniversaire de la proclamation de la République le 18 décembre dernier à Diffa. Comment avez-vous accueilli cette distinction ?**

Effectivement, le 18 décembre dernier, notre Président Directeur Général Yaou Idrissa a été distingué pour être décoré par le président de la République SE M. Mohamed Bazoum. Il a été élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Niger. Cela représente une immense

récompense pour un digne fils du Niger qui n'a pas hésité un seul instant à répondre à l'appel des dirigeants du pays à l'endroit de la diaspora pour venir contribuer au développement de son pays. A travers cette décoration, nous voyons la gratitude de la République, la reconnaissance d'un succès, d'une performance réalisés sous sa direction par l'ensemble des agents du Guichet Unique Automobile du Niger, c'est-à-dire les agents de l'Etat et les agents des services privés. Il s'agit donc du couronnement d'un travail de longue haleine abattu par l'ensemble du personnel depuis bientôt cinq ans que le Guichet Unique Automobile du Niger a été mis en service. Il faut saluer le courage, l'endurance et surtout l'audace du PDG. Répondant à l'appel des plus hautes autorités, il est venu investir près de 8 milliards de ses propres fonds. Vous imaginez un peu ce que cela représente comme risque, mais grâce à l'accompagnement, à la confiance des dirigeants, aujourd'hui le GUAN est devenu un outil de référence, un modèle même en Afrique, un outil de développement. Donc, on peut dire sans risque de se tromper que les autorités ne se sont pas trompées. Ce n'est que justice et cette distinction va à l'endroit de l'ensemble du personnel du Guichet Unique Automobile du Niger. Yaou Idrissa est fier des dirigeants du Niger qui savent reconnaître en leurs citoyens ceux-là qui se distinguent par leurs performances.



## Témoignages

### Adamou Zakou , responsable du service des immatriculations du GUAN «C'est un honneur pour tous les agents du Guichet Unique Automobile que le PDG Yaou Idrissa soit décoré ! ».



#### **GUAN Infos : Présentez-nous les activités du service des immatriculations au GUAN**

**Adamou Zakou :** Le service des immatriculations, démembrément du Ministère des Transports, est présent à plusieurs niveaux de la plateforme du GUAN : de l'étape du procès-verbal de réception à la production de la carte grise en passant par la réception des dossiers où on procède au contrôle de régularité, à la saisie, à l'attribution des numéros et à la validation des dossiers.

#### **La sécurisation du circuit des immatriculations est un des objectifs assignés au GUAN. Qu'en est-il exactement à ce jour ?**

De par le circuit de traitement des dossiers installé par SONI-

LOGA au Guan, on peut affirmer sans risque de tromper que cet objectif est atteint. Avant la création du Les changements positifs sont nombreux car avant la création du GUAN, chaque région avait son registre des immatriculations. Aujourd'hui, nous avons un registre unique et c'est seulement au niveau de la plaque qu'on met les identifiants des régions. En plus, un numéro d'immatriculation est attribué une seule fois et pour toujours. Cela veut dire que même en cas de changement de région le numéro reste inchangé, parce qu'il est associé à un châssis. En outre, même si l'utilisateur séjourne à l'extérieur du Niger avec son véhicule, pendant 5-10 ans, s'il revient au Niger dès qu'on introduit le châssis dans

le système informatique du GUAN, l'ancien numéro apparaît automatiquement. Et je voudrai surtout ajouter qu'en moins cinq ans d'exercice au GUAN, nous avons dépassé le travail qui s'est fait de 2002 à 2017. Nous avons mis fin aux pratiques courantes où certains usagers trafiquent et trichent pour immatriculer un châssis sur deux ou plusieurs véhicules. C'est un exemple parmi tant d'autres. Ces pratiques frauduleuses ne sont plus possibles aujourd'hui au GUAN.

**Vous l'aviez sans doute suivi, le 18 décembre dernier à Diffa à l'occasion de la célébration du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la République le président de la République SE M. Mohamed Bazoum a décoré le PDG de Soniloga M. Yaou Idrissa. Comment avez-vous accueilli cette distinction ?**

Avec beaucoup de satisfaction ! Cela montre aux yeux des nigériens et du continent qu'en investissant dans le secteur des transports au Niger Yaou Idrissa a été très bien inspiré. Il a réussi un coup de Maître, celui d'allier modernisation du secteur des transports et création d'emplois au Niger, son pays natal, bien que résidant en Côte d'Ivoire. Cela démontre aussi la parfaite collaboration entre les différents services qui sont sur la plateforme. C'est donc un honneur pour tous les agents qui y travaillent que le PDG Yaou Idrissa soit distingué.

## Témoignages

### Inspecteur de Police Alkassoum Diori, Service Interpol

« A travers la décoration du PDG Yaou Idrissa, c'est aussi le fruit d'un travail collectif bien conduit qui a été reconnu et salué à sa juste valeur ! »

#### GUAN Infos : Pourquoi un service Interpol sur la plateforme du GUAN et en quoi consiste votre travail ?

**Alkassoum Diori** : Interpol est un service rattaché et logé à la Direction de la Police Judiciaire. Mais depuis la création du GUAN, un bureau Interpol a été ouvert sur la plateforme et nous continuons le même travail que nous faisons précédemment à la PJ. Nous recevons les dossiers des services des transports et nous procédons aux différentes vérifications que nous retournons aux services des transports qui les envoient au service des douanes. Pour être précis, nous vérifions les numéros des châssis des véhicules pour voir si elles ne sont pas des véhicules volés. Donc Interpol est là pour éviter que des véhicules volés ne soient mis dans le circuit des dédouanements et d'immatriculation.

#### Que faut-il alors retenir en termes de prouesses de la part de vos services ?

Comme je vous l'ai dit, avant la création du GUAN, tous les véhicules nous sont envoyés à la PJ pour contrôle, mais aujourd'hui ce travail se fait sur place. Et je peux vous dire que nous avons saisi plusieurs cas de véhicules qui ont été volés dans d'autres pays et qui sont donc recherchés par Interpol. Nous sortons ces véhicules du circuit et nous les déposons au niveau de la PJ qui informe le



pays qui a déclaré le vol. Les véhicules sont gardés pour les éventuelles procédures judiciaires parce que certains pays réclament leurs biens et d'autres demandent à la justice nigérienne de décider de la suite à réserver. La collaboration est parfaite entre les différents services de la plateforme et tous les petits problèmes qui surviennent, qui sont en réalité liés à de l'incompréhension, sont réglés à l'interne et jamais nous n'avons eu besoin d'une intervention de l'extérieur ou de la hiérarchie pour les régler.

**Comme vous le savez, le PDG de Soniloga M. Yaou Idrissa a été décoré par le président de la République le 18 décembre dernier à Diffa à l'occasion de**

**la célébration du 63ème anniversaire de la proclamation de la République. Quel est votre sentiment suite à cette décoration ?**

Nous sommes très fiers de cette distinction parce que pour moi, à travers la décoration du PDG c'est aussi le fruit d'un travail collectif bien conduit qui a été reconnu et salué à sa juste valeur. Donc nous ne pouvons qu'être fiers. Et mon vœu le plus cher c'est que la bonne collaboration entre les différents services se maintienne et se perpétue de la meilleure des manières. Je salue tous mes collègues pour la bonne collaboration et je dis bon vent au PDG Yaou Idrissa.



## Témoignages

### Maiguizo Issoufou Directeur Général de la Société Négoce la Référence, communément appelée SNER

«C'est un sentiment de satisfaction et de joie partagé. Yaou Idrissa est quelqu'un dont on peut vraiment être fier».



#### GUAN Infos : Présentez-nous le SNER et ce que vous faites comme travail au GUAN

**Maiguizo Issoufou** : le SNER s'occupe de la confection et de la pose des plaques d'immatriculations depuis 2008, et sur toute l'étendue du territoire national. C'est suite à la réforme initiée par l'Etat du Niger dans le domaine des immatriculations des véhicules que nous nous sommes retrouvés ici, au GUAN, depuis 2017. Nous nous occupons essentiellement de la concession, la confection, la sécurisation et la pose des plaques d'immatriculation sur les véhicules. Il faut préciser qu'avant même la création du GUAN, nous avions une convention avec l'Etat du Niger à travers le Ministère des Transports qui nous a concédé la confection, la sécurisation et la pose des plaques d'immatriculations sur les véhicules et les motos. Comme vous le savez, le GUAN est dédié à l'immatriculation des véhicules, du début de la chaîne à la fin, c'est-à-dire de l'identification du véhicule au dédouanement en passant par la confection de la carte

grise, et nous en tant que SNER, nous sommes un maillon de cette chaîne.

En termes de sécurisation, à l'initiative du Ministère des Transports qui est notre Ministère de tutelle, nous avons développé une application qui permet d'imprimer les étiquettes que nous imposons sur les plaques. Cette étiquette recense toutes les informations nécessaires concernant aussi bien le propriétaire du véhicule que le véhicule, en même temps. Cela permet aux Forces de défense et de sécurité de pouvoir procéder à des vérifications d'usage même en l'absence du propriétaire du véhicule, même en l'absence des documents relatifs au véhicule ou à la moto. C'est un apport considérable parce que, grâce à notre système de sécurisation appelé code QR, nous pouvons, en cas de perte ou de vol, identifier le propriétaire du véhicule ou de la moto. Le code QR est un système de sécurisation qui renferme toutes les informations sur le véhicule et sur son propriétaire. Nous l'avons développé, en accord avec le Ministère des Transports, avec des experts européens.

Et dès que nous confectionnons une plaque, toutes informations y relatives se retrouvent automatiquement au niveau des FDS et de toutes les instances susceptibles de détenir ces informations. Donc ce système vient en apport à la nouveauté introduite par SONILOGA dans la réforme des immatriculations, pour davantage améliorer la sécurisation des plaques d'immatriculations. C'est également un apport considérable pour la sécurité des usagers et des citoyens.

**Le PDG de SONILOGA M. Yaou Idrissa a été décoré par le président de la République le 18 décembre dernier à l'occasion de la célébration de la proclamation de la République. Quel est votre sentiment suite à cette distinction ?**

La décoration du PDG de SONILOGA M. Yaou Idrissa nous a animés d'un sentiment de joie et de satisfaction et surtout de reconnaissance par le président de la République d'un travail immense accompli par un digne fils du pays. En tant que collaborateur de SONILOGA, nous ressentons aussi un soulagement dans les charges qui nous ont été confiées. C'est pourquoi nous nous retrouvons pleinement à travers cette reconnaissance, parce que c'est un travail à la chaîne qui a été accompli sous sa supervision. M. Yaou Idrissa a mis les moyens qu'il faut, il s'est battu sans relâche pour que ce travail, à tous les niveaux, soit accompli dans les normes. Nous sommes fiers de cette distinction et au nom de tous les agents de notre société je lui présente mes félicitations. C'est un sentiment de satisfaction et de joie partagé. Yaou Idrissa est quelqu'un dont on peut vraiment être fier.



## Témoignages

### Ramatou Illiassou responsable de la société Tout Pour la Ville (TPV) «Pour moi cette distinction est une source de motivation pour mieux servir les usagers ! ».

#### GUAN Infos : Pouvez-vous nous présenter votre service ?

**Ramatou Illiassou** : Tout Pour la Ville est une société privée de droit spécialisée dans la confection et la pose des plaques minéralogiques sur les véhicules au Guichet Unique Automobile du Niger dans le cadre d'un contrat de concession avec le Ministère des transports. Au GUAN, notre service est dans la chaîne d'activités sur les véhicules en vue de leur dédouanement, leur immatriculation et la pose effective des plaques sur les véhicules. Dans cette chaîne d'activités, nous intervenons en dernier lieu pour poser la plaque sur les véhicules dans le respect de notre cahier de charges. Mais avant la pose plaque, le service tatouage de SONILOGA, après contrôle de conformité des informations sur la carte grise et le véhicule physique, nous transmet la carte grise. Après vérification des informations de la carte grise sur notre système informatique, nos techniciens introduisent une puce sur la plaque appelée code QR. Il s'agit d'une puce scannée qui donne toutes les informations portées sur la carte grise. Tout ce travail vise à sécuriser le circuit des immatriculations des véhicules au Niger. Avant le système du code QR n'existait pas et donc c'était très difficile de retrouver un véhicule volé par exemple.



Aujourd'hui grâce au système mis en place par nos services nous pouvons pister un véhicule partout où il se trouve sur le territoire national.

#### Comme vous le savez, le PDG de Soniloga Yaou Idrissa a été décoré par le président de la République le 18 décembre dernier à Diffa à l'occasion de la célébration du 63ème anniversaire de la proclamation de la République. Comment avez-vous accueilli cette décoration ?

Je vous avoue très sincèrement que c'est avec une grande fierté que nous accueilli cette distinction du PDG de SONILOGA. Mais au-delà de sa personne, je pense que la République a honoré l'ensemble qui travaille sur la plateforme du GUAN. Cette décoration est pour nous tous, une source de motivation pour mieux servir la clientèle pour un service de qualité.



## Témoignages

Elhadj Adamou Boureima Maiga, membre du collectif des syndicats du secteur des transports, Secrétaire général adjoint du syndicat national des importateurs et vendeurs de véhicules d'occasion, membre du Conseil National de Régulation du Secteur des Transports

« Cette distinction est un motif de fierté pour Yaou Idrissa et pour tous ceux qui collaborent avec le GUAN »



### GUAN Infos : Quel type de collaboration avez-vous avec le Guichet Unique Automobile du Niger ?

**El hadj Adamou Boureima Maiga :** Il faut tout d'abord préciser qu'avant la création du Guichet Unique Automobile du Niger il y avait beaucoup de tracasseries et nous souffrions énormément pour accomplir les formalités de dédouanement des véhicules. Tenez, il fallait se rendre à la douane, puis à la rive droite pour la troisième signature, revenir à la direction régionale des Transports pour le procès-verbal de réception, à la police pour l'Interpol, encore à la direction régionale des transports pour l'immatriculation, et chez le confectionneur de plaques pour la production et la pose des plaques minéralogiques...Le Gouvernement a estimé que c'était une perte de temps, d'énergie et d'argent, c'est pourquoi ils nous a approchés pour la mise en place du Guichet Unique Automobile du Niger. C'est vrai qu'au départ et pour des raisons d'incompréhension, il y a eu de couacs, des guéguerres entre les agents du GUAN et nous, mais actuellement tout est rentré dans l'ordre. Nous travaillons la main dans la main et en toute intelligence. Aujourd'hui, tout se passe bien, les véhicules importés sont directement conduits au GUAN et tout se fait sur place, du dé-

douanement au procès-verbal de réception, à la carte grise, l'immatriculation et la pose des plaques. Donc nous souhaitons que le GUAN continue sur cette lancée. Je le dis parce qu'avant la mise en place du GUAN, nous étions dispersés dans la ville. Quand un importateur amène son véhicule du port de Cotonou, Lomé ou Ghana, une fois aux frontières, la douane a toutes les difficultés pour prendre en charge les véhicules, qui sont éparpillés un peu partout. Mais avec la mise en place de la Société Nigérienne de Logistique Automobile du Niger (SONILOGA), nous avons approché la Douane qui nous a fait comprendre que ceux qui font des entrepôts de vente de véhicules seront agréés par ses services compétents. Et à partir de Gaya et Torodi, SONILOGA et la Douane vont se charger de l'escorte des véhicules jusqu'au niveau de SONILOGA où les véhicules seront parqués. Pour les importateurs qui ont des entrepôts, la douane délivre un statut et ils vont au Guichet Unique Automobile du Niger pour les formalités. Nous avons trouvé que c'est là une bonne démarche. C'est pourquoi nous avons demandé que la Douane et le GUAN apportent une aide et une assistance à tous les importateurs qui ont des entrepôts de vente de véhicules d'occasion pour qu'ils aient des agréments de parcs sous douane. Ceux qui ne sont pas dans cette situation restent cantonnés à SONILOGA jusqu'à l'accomplissement total de toutes les formalités de mise en circulation des véhicules, c'est-à-dire le dédouanement, l'immatriculation et la pose effective des plaques.

**Le 18 décembre dernier le PDG de SONILOGA M. Yaou Idrissa a été décoré par le président de la République Son Excellence Mohamed Bazoum.**

### Comment avez-vous accueilli cette distinction ?

J'ai accueilli cette distinction avec beaucoup de joie. Voilà un fils du Niger vivant en Côte d'Ivoire qui prend le risque d'investir des milliards de nos francs pour assainir et moderniser le secteur des transports dans son pays. Il a osé et aujourd'hui il ne fait que récolter les fruits de ce qu'il a semé. Etre décoré par le président de la République en personne pour service rendu à la Nation, c'est la chose la meilleure dont peut rêver un opérateur économique, un citoyen tout court. Grâce à cet investissement, il nous est permis de dire sans risque de nous tromper : « Fini les tracasseries, la lenteur et les maigouilles dans les formalités de dédouanement, d'immatriculation et de mise en circulation des véhicules ». Vivement que d'autres nigériens vivant au Niger ou de la diaspora emboitent le pas au Yaou Idrissa. En digne fils du Niger il a répondu favorablement et immédiatement au président de la République sortant Issoufou Mahamadou qui a lancé un appel à la diaspora pour investir au pays. C'est dans ce cadre qu'il a installé la Société Nigérienne de Logistique Automobile (SONILOGA) et le Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN).

C'est en effet une grande première qu'un opérateur économique investisse dans ce domaine. Yaou Idrissa a eu cette idée depuis son pays d'accueil, la Côte d'Ivoire et aujourd'hui SONILOGA emploie plus de 150 agents. Rien qu'en termes de création d'emplois au Niger, c'est énorme. Au-delà de la création d'emplois, il contribue pour beaucoup à la mobilisation des ressources au profit de l'Etat. Cette distinction est donc une fierté pour Yaou Idrissa et pour tous ceux qui collaborent avec le GUAN.

## Nation

Visite du Gouverneur de la région de Niamey, M. Oudou Ambouka, le jeudi 27 janvier 2022, au «Bureau de douanes de Niamey Spécial Moyens de Transports» du GUAN. A l'ordre du jour, l'interdiction de circuler et la traque des véhicules sans plaques d'immatriculation sur toute l'étendue de la région de Niamey. Visite guidée sous la conduite du DGA de Soniloga, M. Marafa Moussa et du Chef de Bureau, le Colonel Ali Hamani Hassane.



# Gestion du GUAN par SONILOGA

## REFORME, RUMEURS ET MEDISANCES

**I**l y a le 3N bien connu, le bienveillant programme de sécurité alimentaire dénommé "les Nigériens Nourrissent les Nigériens". Il y a un autre 3N, le malveillant, "Les Nigériens N'aiment pas les Nigériens", celui qu'illustre parfaitement la position de certains de nos compatriotes vis-à-vis d'une entreprise nigérienne, créée par un Nigérien : SONILOGA, à qui le Gouvernement a concédé par contrat PPP la création, la gestion et l'exploitation du Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN). Sinon, comment comprendre que le seul contrat PPP accordé à un Nigérien, sur une vingtaine, fasse l'objet d'autant de malveillances, alors même que la réforme du secteur des transports s'avérait nécessaire et que SONILOGA a apporté la preuve d'une indiscutable expertise dans la sécurisation des recettes de l'Etat et de l'immatriculation des véhicules importés ?



## Dossier



**L**a Société Nigérienne de Logistique Automobile (SONILOGA) a abondamment alimenté et continue encore d'alimenter la chronique nigérienne ces derniers temps. En effet, dans la presse écrite et audiovisuelle, les réseaux sociaux et même les fadas, le nom SONILOGA est évoqué, le plus souvent pas en bien, et malheureusement par manque d'informations fiables. Elle est, selon l'opinion de certains nigériens, la traduction même de la mauvaise gouvernance, une démission de l'Etat qui abandonne son pouvoir régalien de recouvrement d'impôts et taxes à un privé, de surcroît, de nationalité étrangère. Pour d'autres, se considérant comme «les plus connaisseurs », SONILOGA est une sinécure offerte à un nigérien, militant du principal parti au pouvoir, le PNDS Tarayya, basé depuis plusieurs années dans un pays de l'Afrique de l'ouest où il a fait fortune. Pour bien de gens, SONILOGA reste et demeure un moyen d'enrichissement sans gros efforts, par la concession de toutes les activités concourant à la mise en circulation des véhicules incluant la perception de droits et taxes y afférents : droits de douane, timbres fiscaux, vignettes, etc. A tout cela s'ajoutent des anecdotes, les unes plus fantaisistes que les autres, sur la détermination de la valeur, la lenteur des opérations et la perte des dossiers au Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN), sans oublier les récentes affaires dites de mise en évidence d'un réseau

de faux dédouanements de véhicules et de fausses plaques d'immatriculation, dont la responsabilité est attribuée sans fondement à SONILOGA. Pour tout dire, SONILOGA apparaît aux yeux de l'opinion comme une affaire mafieuse...Enquête pour dénouer l'écheveau, comprendre, analyser et apprécier la place de SONILOGA dans l'économie nationale.

Qui, aujourd'hui, sait ou a souvenance que SONILOGA exerce ses activités dans le cadre d'un contrat de partenariat avec l'Etat du Niger? L'Etat, à travers ses agents qui sont pourtant sur la plateforme du GUAN, se manifeste toujours avec méfiance dans ses relations avec cette société, au gré des rumeurs, des humeurs et des campagnes d'intoxication, et non en référence au contrat de partenariat. C'est ainsi que, selon nos sources, la direction de SONILOGA a été d'abord interpellée chez le Médiateur de la République, ensuite à la HALCIA, pour répondre à des questions qui n'ont rien à voir avec l'exécution de son contrat de partenariat. Rien qu'au titre de l'année 2018, elle a reçu huit (8) visites de différents corps de contrôle, chacun pour vérifier des rumeurs. Les dernières visites, toujours selon nos sources, étaient motivées par des rumeurs faisant état de détournement des recettes douanières par SONILOGA et ses principaux responsables. Pourtant, une simple lecture préalable du contrat, notamment en

## Dossier

son article relatif au versement des droits de douane, aurait suffi pour lever toute équivoque. En effet, l'article 19 alinéa 2 du cahier des charges stipule que « les droits et taxes sont versés dans le compte de la Douane ouvert à la Banque partenaire du Guichet unique automobile du Niger (GUAN), sous la supervision du Délégué qui doit veiller au respect des règles en la matière et à la sécurisation de la collecte des recettes dues» (nous y reviendrons plus loin).

Il en est de même de cette scabreuse affaire de mise en évidence d'un réseau de faux dédouanements de véhicules, un vrai puzzle que tente de démêler la police judiciaire, en charge du dossier. L'enquête est en cours, mais on peut toutefois rappeler qu'il s'agit en réalité de trois cas de fraude. Le premier est un cas de faux dédouanements avec de vrais documents douaniers, où les faussaires ont réussi à établir des certificats de mise en circulation (CMC), sur présentation de déclarations en détail et de quittances émises par certains bureaux des douanes de l'intérieur du pays. Ces documents présentent les mêmes caractéristiques que ceux authentiques dont

l'irrégularité ne peut être décelée sans contrôle préalable au niveau du système informatique SYDONIA.

Dans le second cas, il s'agit de véhicules non dédouanés introduits au GUAN pour réimmatriculation après leur avoir modifié le châssis pour le faire correspondre à une carte grise acquise aux casse-auto, communément appelées « ferraille » avec les plaques minéralogiques correspondantes. Pour le troisième, il s'agit des fraudes par la mise en consommation de véhicules à l'aide de valeurs et documents du régime douanier de la réexportation. Selon nos sources, la direction de SONILOGA a même adressé deux correspondances, au ministre des Transports et à celui des Finances, pour attirer leur attention sur cette atmosphère des plus polluées qui sévit entre les services de SONILOGA, le Guan et la douane, situation créée et entretenue par des groupes dont les intérêts illégaux sont à l'évidence compromis par la refonte des procédures et la création du Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN). Et pourtant...

La Société Nigérienne de Logistique Automobile, SONILOGA SA, est une société



## Dossier

anonyme de droit nigérien avec un capital social de un milliard de francs (1.000.000.000f). Son promoteur est un natif de Kakassi dans le département de Gothey (région de Tillabéri), résident en Côte d'Ivoire. Répondant à l'appel du président de la République Issoufou Mamadou, à l'encontre de la diaspora nigérienne, pour soutenir son programme de renaissance au tout début de son premier mandat, le Sieur Yaou Idrissa, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a fait une proposition de création d'un Guichet unique automobile au Niger (GUAN), à l'Etat nigérien qui l'a acceptée. C'est cela l'objet du Contrat de Partenariat Public Privé. Mais, à l'épreuve des faits, il s'est avéré que la coordination, sur une même plateforme, des activités de services publics, relevant de ministères différents, et de services privés, par une société elle-même privée n'est pas chose aisée. Du reste, cela est certainement inédit au Niger. En l'occurrence, chaque fonctionnaire affecté au GUAN, par méconnaissance des textes, considère qu'il n'a aucun lien avec l'administration de SONILOGA. Avec une telle mentalité, comment cette société va-t-elle effectuer sa mission d'organisation, de coordination, d'harmonisation et de supervision des diverses activités de services publics et atteindre les objectifs de performance qui lui sont assignés ? En outre, ce qui est désormais appelé « le circuit du GUAN », est nouveau pour le tout le monde : pour les agents de la douane, ceux du service d'Interpol, de l'immatriculation, de la DGI, de la société de production et de pose des plaques minéralogiques, des usagers et même des agents de SONILOGA qui sont, de surcroît, pour la plupart à leurs premiers emplois. A cela s'ajoute une virulente campagne d'intoxication et de sabotage orchestrée par ceux qui pensaient, et pensent encore, qu'ils pouvaient ainsi rapidement enterrer l'expérience du GUAN qui va, pensent-ils, à l'encontre de leurs intérêts personnels.

Mais la principale difficulté rencontrée dans l'exécution de ce projet, reste la méconnaissance, par les agents du Délégué,

l'Etat, des textes qui créent et organisent le GUAN et le Contrat de partenariat qui lie SONILOGA à l'Etat du Niger dans le cadre de la réalisation de ce projet. Dans ces conditions, comment peuvent-ils les mettre en œuvre, en veillant, en particulier, à l'exécution saine et diligente des engagements de l'Etat et à un suivi rigoureux de l'exécution de ceux du partenaire privé ? SONILOGA apparaît seule sur le terrain, donc au four et au moulin, sans la manifestation de la puissance publique que représente l'Etat, son partenaire. Cette situation est de nature à donner raison à ceux qui pensent que le GUAN est une affaire de SONILOGA, et pour ses détracteurs « une affaire mafieuse » qu'elle gère de surcroît très mal. Ce comportement de l'Etat vis-à-vis de son partenaire privé ne fait qu'encourager les suspicions et les amalgames qu'elles engendrent. C'est ainsi que d'aucuns assimilent SONILOGA à un service public, sous la tutelle du ministère des Transports, et non à un partenaire contractuel de l'Etat. Et pour l'écrasante majorité des nigériens, hauts cadres de l'administration comme simples citoyens, le contrat de partenariat qui lie l'Etat à SONILOGA est une sinécure, une occasion d'enrichissement facile et sans effort, donnée à un opérateur économique partisan. Or, contrairement à cette opinion largement répandue, le promoteur a investi des milliards dans ce projet, certes, à forte plus-value économique et sociale, notamment dans le domaine de la mobilisation des recettes fiscales et de la création d'emploi, mais dont la rentabilité reste encore incertaine pour lui. Il se présente, en outre, à lui comme une véritable galère, compte tenu de l'environnement malsain créé par les « partenaires ».

Par bonheur, le circuit semble actuellement maîtrisé, le calme et la sérénité s'instaurent au sein du GUAN et la confiance s'installe progressivement entre SONILOGA, ses principaux partenaires et les usagers. Il reste cependant des poches de résistance qui continuent à infecter les fadas et les réseaux sociaux.

**(Source Journal MUTATIONS)**



## Ce que disent les textes

L'examen des textes ôte toute équivoque entre le Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN) et SONILOGA: le GUAN est un service public relevant du ministère en charge des transports, alors que SONILOGA est une société anonyme de droit nigérien à qui l'Etat a concédé la réalisation et l'exploitation dudit Guichet à travers un Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP). Le Guichet Unique Automobile du Niger est un service public créé par décret n° 2013-202/PRN/MT/MF/MC/PSP placé sous la tutelle du ministère chargé des transports. Un arrêté interministériel signé par les ministres en charge des transports, des finances et du commerce, porte attributions, organisation et fonctionnement du GUAN. C'est une plateforme qui regroupe, sur un même site sous douane, tous les services publics et privés qui concourent aux formalités administratives et techniques en vue de la délivrance des documents nécessaires à la mise en circulation des véhicules sur le territoire du Niger. Il a pour mission de : faciliter et simplifier les formalités de dédouanement et d'immatriculation des véhicules au Niger ; augmenter le taux de couverture de la visite technique des véhicules pour une meilleure sécurisation des personnes et des biens ; sécuriser les documents administratifs et techniques nécessaires à la mise en circulation des véhicules sur le territoire du Niger ;



renforcer et sécuriser les recettes fiscales et parafiscales de l'Etat ; constituer un fichier unique des véhicules importés et mis en circulation au Niger ; créer des emplois, etc. Les sites retenus pour le projet sont : GUAN central (Niamey) ; GUAN Régional (Agadez, Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder) ; GUAN Frontière (Gaya et Makalondi).

### **Le Contrat de partenariat public privé (C.P.P.P) :**

Il a suivi tout le processus long et ardu de négociations et d'évaluation autour de la Cellule d'Appui au Partenariat Public et Privé (CAPP), rattachée à la Primature à l'époque, sur une période de plus de deux





## Dossier

ans, avec la participation de cadres compétents représentant chaque ministère concerné (ministères des Transports, des Finances et du Commerce), en application des dispositions de la loi portant PPP. La matière des discussions était : l'offre technique et financière et le plan d'affaire qui en découle, élaborés préalablement par le promoteur. Au cours de ces négociations, une équipe d'experts nigériens a effectué un voyage d'études à Abidjan auprès du Guichet Unique Automobile de Côte d'Ivoire dont s'est inspiré le promoteur. Non seulement cette mission a remarqué que celui-ci a apporté beaucoup d'améliorations à son projet par rapport à son modèle ivoirien, mais aussi elle a eu suffisamment d'inspiration pour apporter des correctifs majeurs au projet nigérien, correctifs qui font que ce dernier est aujourd'hui la référence de la sous-région, y compris pour la Côte d'Ivoire, et même des autres régions de l'Afrique. Et cela a particulièrement et agréablement marqué l'équipe d'étude environnementale du projet qui a organisé, à cet effet, un déplacement à Abidjan.

A ce niveau, il nous paraît important de souligner que le C.P.P.P est la clé de voûte du GUAN : il régit le projet, de sa conception à sa remise gratuite à l'Etat à terme, en passant notamment par les détails techniques des constructions et des équipements et des exigences de leurs entretiens et maintenance sur toute la durée du contrat, d'une part ;

Et d'autre part, il définit les relations qui lient l'Etat, le Délégrant, et SONILOGA, le Délégataire, en termes de droits et d'obligations réciproques (article 6 alinéas 2 et 3, pages 6 à 8) et de partage de risques (art. 21 de la convention, page 13), de manière à satisfaire deux intérêts difficilement conciliables dans le contexte sociopolitique du Niger : celui de l'Etat, le Délégrant, garant de l'intérêt général, et celui de SONILOGA, le délégataire, une société privée, soucieuse de la rentabilité des capitaux investis.

Nous notons, en particulier, la pertinence de ce contrat de partenariat qui, ouvert aux exigences dictées par les circonstances du moment en matière d'adaptabilité, respecte cependant les préoccupations de chacune des parties, à savoir : respect des préoccupations des deux parties en ce sens que tout ce qui n'est pas retenu dans la convention doit se décider d'accord parties. C'est le cas des sites du GUAN (art. 1 de la convention) et du phasage de leur réalisation (art. 3, B. du cahier des charges), avec la formule finale pertinente : « Et tous autres sites convenus d'accord parties » ; respect du pouvoir



régalien de l'Etat dont l'exercice ne saurait être limité par les desideratas d'un privé : Le Délégrant, sans accord préalable peut décider ; protection du Délégataire contre tout arbitraire de la puissance publique, en ce sens que le Délégrant peut décider en toute souveraineté, mais s'interdit faire supporter les conséquences, financières notamment, par son partenaire privé. C'est ce que stipule l'art. 18.1 de la convention : «Le Délégrant peut apporter unilatéralement, dans l'intérêt général, des modifications au Contrat de Partenariat. Dans cette hypothèse, le délégataire a droit à une indemnisation de l'intégralité du préjudice subi. »

Nous sommes exactement dans cette situation des plus inattendues et déplorable, avec la décision de ministère des Transports, le Délégrant, de déployer les activités du GUAN dans l'ensemble des chefs-lieux de région, et, auparavant, avec la demande (verbale) de la Direction Générale des Douanes d'ouvrir des sites de production de DCRVIO à Agadez puis à Maradi et Zinder, sans cependant respecter les procédures établies par ce même article 18. 1 de la convention que nous reprenons intégralement ci-dessus :

« Article 18 : Gestion des modifications

18.1 : Modifications décidées par le Délégrant

«Le Délégrant peut apporter unilatéralement, dans l'intérêt général, des modifications au Contrat de Partenariat. Dans cette hypothèse, le délégataire a droit à une indemnisation de l'intégralité du préjudice subi. Dans un délai de deux (2) mois suivant réception de la décision de modification présentée par le Délégrant, le Délégataire établit et remet au Délégrant une étude d'impact sommaire comprenant



obligatoirement : un avis motivé sur les avantages et inconvénients que présente la modification envisagée sur le plan technique, fonctionnel et architectural ; une estimation sommaire de l'impact financier sur la rémunération et les coûts de mise en place de la modification ; un devis estimatif correspondant aux coûts de réalisation de la modification. Dans le cas où, après avoir pris connaissance de l'étude d'impact sommaire, le Délégué maintient sa décision de modification, il demande au Délégué d'établir, dans un délai tenant compte de l'ampleur et des difficultés techniques de mise en œuvre de la modification demandée, une étude d'impact détaillée qui comprendra impérativement les éléments suivants : le descriptif détaillé de la modification ; le coût poste par poste de ladite modification. Les frais de réalisation des études d'impact sont à la charge du Délégué. »

Rappelons, pour clôturer ce chapitre du CPPP, l'article 6.2.4 de la convention de partenariat, relatif à une des obligations essentielles du Délégué dont la méconnaissance pose beaucoup de problèmes à l'exploitation du GUAN : « Le Délégué assistera le Délégué dans l'exercice de ses activités, si nécessaire, par l'adoption en temps utile des textes ou décisions appropriés, dans les conditions définies par le cahier des charges. Il s'engage à mettre tout en œuvre en vue de faciliter et de soutenir toutes les actions et tous les efforts du Délégué lui permettant d'assurer, dans les meilleures conditions et délais, ses missions et obligations et garantir ses droits au titre du présent contrat ».

### Les réalisations des infrastructures et des équipements du GUAN.

Après la signature de la Convention par les deux parties, SONILOGA s'est mise à l'œuvre pour réaliser les infrastructures du GUAN, conformément aux prescriptions techniques et délais contenus dans le cahier des charges, une des composantes du Contrat de partenariat. Mais l'enfantement du GUAN par SONILOGA a été très douloureux du fait des modifications au Contrat requises par le Délégué et que SONILOGA a exécutées sans revendiquer le respect de la procédure ci-dessus décrite. A-t-elle vraiment le choix, au regard de la méconnaissance des textes par les agents du Délégué ?

Les modifications du contrat par le Délégué, sans le respect des procédures définies par l'article 18.1 de la

convention, ont obligé le Délégué, SONILOGA, à effectuer des investissements non prévus dans le contrat initial, investissements qui ont sérieusement altéré sa situation financière et affecté la rentabilité du projet. Ces investissements non prévus dans le plan d'affaire concernent notamment : la construction des infrastructures du site de Gaya, prévu initialement au poste juxtaposé de Malanville ; les travaux supplétifs pour assurer l'alimentation du site de Makalondi en eau, en électricité et en internet, en l'absence des services concernés dans cette localité ; l'acquisition d'un terrain de 10 hectares abritant le GUAN central de Niamey, prévu initialement sur le terrain de huit hectares abritant le bureau des douanes spécial moyens de transport ; l'aménagement (les VRD) dudit terrain ; l'équipement et les travaux d'interconnexion d'Agadez, Maradi, Zinder, Tahoua et Dosso, sans compter les frais de fonctionnement de ces sites non prévus pour cette première phase...

Pour assurer la réalisation de ces investissements non prévus dans le plan d'affaire qu'elle a soumis au Délégué, SONILOGA a dû solliciter un effort supplémentaire du promoteur en apport en compte courant, recourir à un concours supplémentaire de la Banque partenaire et à des crédits fournisseurs. Le poids de ces investissements, par rapport au programme initial, est tel qu'il fait planer des incertitudes sur la rentabilité du projet pour le promoteur, malgré le réaménagement des tarifs des prestations du délégué, censé les prendre en compte.

Cependant, malgré les difficultés qui ont jalonné sa réalisation, le complexe du Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN), à Niamey, apparaît comme un joyau parmi les édifices abritant un service public au Niger. Tous les visiteurs, même les plus sceptiques au projet, reconnaissent que SONILOGA, à travers cette réalisation, n'a pas fait que regrouper sur une même plateforme les différents services publics et privés concourant à la mise en circulation des véhicules au Niger, mais qu'elle a en outre mis les agents délégués à l'exécution des activités de ces services dans de très bonnes conditions de travail, alliant confort et modernité. Tous admettent que le contrat de partenariat qui lie SONILOGA à l'Etat du Niger, loin d'être une sinécure, est en réalité une belle aventure dans la conception et la réalisation d'un puissant outil de développement qui mérite d'être accompagnée et bien rémunérée par l'Etat.

## Le circuit administratif des dossiers

Le point de départ du circuit administratif est l'étape du Procès-Verbal de Réception (PVR) à l'atelier technique. Cette étape est importante et préalable à toute démarche administrative parce que c'est le PVR qui indique la puissance administrative ou fiscale des véhicules, qui détermine le montant de la prestation du service d'Interpol, de la vignette, des timbres fiscaux sur la carte grise et les droits d'assises perçus à l'occasion de la liquidation des droits et taxes en douane. Il est donc nécessaire à la facturation. Toute opération au GUAN, conformément à l'arrêté interministériel (immatriculation, ré-immatriculation, pose immatriculation) donne lieu à la délivrance d'une facture sous forme de grilles de rémunération de l'ensemble des prestations des services du GUAN, sauf les droits et taxes en douane. Son paiement au guichet de la banque partenaire est un préalable au traitement du dossier. Avec le PVR et les autres pièces du véhicule et du propriétaire, il est constitué un dossier que l'on dépose au service de la réception, également animé par les agents du ministère des transports. Si le dossier n'est pas conforme, il est en principe retourné à l'utilisateur avec mention des pièces à reprendre et/ ou à compléter.

S'il est acceptable, le service de la réception le transmet, par l'intermédiaire des agents de transmission de SONILOGA au service facturation, après avoir remis à l'utilisateur un bout de carton sur lequel est mentionné le n° de son dossier. Une fois la facture établie, celle-ci est remise à l'utilisateur pour règlement au guichet de la banque partenaire. L'utilisateur, muni de son reçu de règlement, se dirige à la caisse SONILOGA qui le valide dans le système. Si cette étape de règlement n'est pas franchie, le dossier reste bloqué au niveau du service de la facturation. Or, il se trouve que le plus souvent, l'utilisateur ou son transitaire prennent beaucoup de temps avant de payer leur facture. Ce retard, entièrement imputable à l'utilisateur, est toujours faussement attribué à SONILOGA.

La validation du paiement effectuée, le dossier est transmis par des agents de SONILOGA, au service Interpol, puis à la Douane et ensuite au service des immatriculations, s'agissant d'une immatriculation. Pour la ré-immatriculation, le dossier, au niveau du service des immatriculations, est d'abord soumis à

une confrontation des données de l'ancienne immatriculation avec les archives du ministère des Transports pour s'assurer de l'authenticité de l'ancienne carte grise. Dans tous les cas, l'agent du ministère des transports vérifie la conformité des données électroniques qui lui sont fournies par le système informatique avec les données figurant dans le dossier physique du véhicule. Il rejette le dossier physique en cas d'anomalie qu'il prend soin de préciser pour d'éventuelles corrections. Par contre si tout est conforme, il valide et attribue un numéro d'immatriculation.

Enfin, le dossier est transmis au service de production cartes grises, un service relevant exclusivement de SONILOGA. Celui-ci procède également à une dernière vérification de conformité entre données électroniques inscrites dans son appareil qui imprime la carte grise et celles figurant sur le dossier physique. En cas de non-conformité, le dossier est retourné pour correction. Si aucune anomalie n'est détectée après cette vérification, le service produit la carte grise qui est remise à l'utilisateur, s'il s'agit d'un véhicule en ré-immatriculation. Celui-ci met son véhicule entre les mains des agents de SONILOGA, pour le tatouage et la pose plaques, étant entendu que le système informatique de SONILOGA renseigne par avance le concessionnaire des plaques sur leurs formes et leurs couleurs, afin qu'il puisse les fabriquer par anticipation. S'il s'agit d'une immatriculation, le véhicule étant stationné dans le parc, l'utilisateur n'intervient dans le processus qu'à la fin, au moment de la livraison du véhicule entre ses mains à la guérite de sortie.

De cette description, l'on comprend aisément qu'un système de contrôle sûr est mis en place par SONILOGA dans l'optique de sécuriser les immatriculations. Et ceci est d'une importance capitale pour la sécurité tout court du pays, même s'il apparaît comme une tracasserie et une perte de temps pour quelques usagers. L'on remarquera enfin, que ce circuit ne tient pas compte des opérations de dédouanement au GUAN, qui suivent encore leur processus habituel, avec comme unique nouveauté, le paiement des frais de douanes obligatoire à la Banque partenaire.



## Les plus-values du GUAN à l'économie nationale

**D**isons-le tout net, SONILOGA, c'est d'abord 5,935 milliards d'investissement direct et 1,94 milliards en charges immobilisées dans la phase de conception et de réalisation du GUAN. SONILOGA, c'est ensuite la création de plus deux cents emplois directs et des emplois indirects qui se développent de jour en jour. Le système tel que conçu par SONILOGA, dans le cadre de l'exploitation dont elle a la charge, offre le maximum de garanties, aussi bien pour le recouvrement des recettes de l'Etat que pour la sécurisation des actes administratifs et techniques produits au GUAN. Disons-le encore, SONILOGA, c'est le recouvrement sans complaisance des recettes douanières, fiscales et parafiscales à travers deux cents à trois cent dossiers journaliers d'immatriculation et de ré immatriculation. Par le système d'exploitation que SONILOGA a mis en place au GUAN, fini les négociations sur la valeur et la puissance des véhicules qui déterminent leurs bases fiscales et douanières. SONILOGA, à l'épreuve des faits, c'est aussi le

respect scrupuleux du principe d'égalité des citoyens devant le service public. Aujourd'hui et il est aisé de le vérifier, conformément à ses obligations contractuelles, les valeurs en douane des véhicules que SONILOGA détermine de façon impersonnelle, sont déposées en champ bloquant dans le SYDONIA de sorte que, que vous soyez Député, Ministre, haut gradé de l'administration, de l'armée ou même de la Douane, vous payerez les mêmes droits et taxes que le citoyen lambda sur les mêmes véhicules avec les mêmes caractéristiques et les mêmes finitions ou options.

Pour finir, il nous paraît important de lancer un appel à tous les services, publics comme privés exerçant sur la plateforme de collaborer avec SONILOGA le Délégué du contrat de partenariat pour l'atteinte des objectifs fixés par l'Etat, le Déléguant, au GUAN.

**(Source Journal MUTATIONS )**



## Douanes :

# De nouvelles mesures pour accompagner le marché de l'importation des véhicules et optimiser les recettes de l'Etat



**Le Directeur Général adjoint des douanes, M. Abou Oubandawaki, a animé, ce jeudi 13 janvier 2022 à Niamey, un point de presse destiné à expliquer et à clarifier dans les détails, les nouvelles mesures et facilités prises par l'Administration des douanes afin, d'une part, d'optimiser les recettes de l'Etat et, d'autre part, assouplir les frais de dédouanement et ainsi accompagner les importateurs de véhicules au Niger. Il s'agit, notamment, de la reprise de l'escorte physique des véhicules importés conformément au partenariat signé avec la Société Nigérienne de Logistique Automobile (SONILOGA) et des nouvelles modalités de dédouanement des véhicules neufs ou usagers.**

C'est par le traditionnel message de vœux que le DGA des Douanes a entamé son point de presse dans lequel il est revenu en long et large, sur les dernières mesures et facilités prises par la Direction Générale des Douanes (DGD) dans le cadre de l'atteinte des objectifs à elle confiés ainsi que d'assouplissement des formalités et des coûts pour les usagers.

L'un des principaux points évoqués par M. Abou Oubandawaki c'est la reprise des opérations d'escorte physique des véhicules importés qui a fait l'objet d'un communiqué conjoint, le 02 décembre dernier, entre la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Société Nigérienne de Logistique Automobile (SONILOGA) dans le cadre du partenariat relatif au Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN). Cette décision a été justifiée suite au constat fait sur le non-respect de la présentation des véhicules importés aux bureaux des douanes de destination malgré les engagements formellement souscrits sur les dé-

clarations de transit. « Comme vous le savez, la loi fait obligation à la Douane d'escorter toute marchandise, une fois qu'elle a franchi le territoire douanier national » a expliqué M. Oubandawaki, qui a tenu à préciser que s'il est libre à tout importateur économique de choisir sa destination à partir du poste frontalier d'entrée, c'est à la douane qu'incombe l'obligation de faire respecter ce choix. « En ce qui concerne les autres catégories de marchandises, nous n'avons pas de soucis mais le plus grand problème concerne les importations de véhicules qu'ils soient neuf ou usagers », a fait savoir le DGA des Douanes.

« **Aucun opérateur économique ne peut aujourd'hui se permettre d'importer des marchandises et aller les décharger quelque part dans la ville pour ne revenir que quelques jours après pour accomplir les formalités de dédouanement. Malheureusement c'est ce qui fait la particularité des véhicules dit « touristes » qui sont importés puis tranquillement acheminer dans des garages, des parcs et même des maisons sans que les formalités de dédouanement ou d'immatriculation ne soient accomplies. Certains se permettent même de les mettre en circulation pendant quelques jours, ce qui n'est pas normal car ce n'est pas en adéquation avec la réglementation et la législation douanière. C'est pourquoi, la Direction Générale des Douanes en partenariat avec SONILOGA ont décidé de prendre de nouvelles**

**mesures d'escorte des véhicules depuis le 02 décembre dernier afin notamment, d'optimiser et de sécuriser les recettes de l'Etat ».**

### **Nouvelles conditions d'escorte physique des véhicules importés**

Selon M. Abou Oubandawaki, les nouvelles mesures d'escorte physique des véhicules sont effectives depuis le 08 décembre 2021 au niveau de Gaya et de Torodi. Les modalités d'organisation sont définies par point d'entrée des véhicules importés et les opérations sont organisées par les bureaux des douanes de Gaya, Arlit et Agadez en collaboration avec les GUAN frontières et régionaux de SONILOGA à partir des principaux points d'entrée du territoire national à savoir Gaya, Makalondi, Assamaka et Dirkou. C'est ainsi que pour l'axe Gaya (50% du volume des voitures importées au Niger), sera organisée l'escorte physique des véhicules destinés au GUAN central de Niamey à partir du bureau des douanes alors que pour l'axe Makalondi, le regroupement des véhicules se fera au poste de péage route Torodi pour l'escorte physique des véhicules au GUAN central de Niamey. Pour l'axe Assamaka et Dirkou, le regroupement des véhicules et acquittements des droits et taxes exigibles se fera aux bureaux des douanes d'Arilit ou d'Agadez.

Aussi, pour ceux qui le veulent, une fois le cordon douanier frontalier franchi, ils peuvent consigner les droits et taxes d'importation à ces niveaux, ce qui vaut également en cas de transit à l'intérieur du pays c'est-à-dire à Gaya pour l'axe Gaya, au Bureau spécial Moyens de Transports de Niamey pour l'axe Makalondi et aux bureaux des douanes d'Arilit ou d'Agadez pour l'axe Assamaka et Dirkou.

Il importe de souligner à ce niveau que conformément à la réglementation douanière en vigueur, « tout véhicule importé escorté dans un délai de trente (30) jours devra se voir assigner un régime douanier. Passé ce délai, il sera placé en dépôt, ensuite vendu aux enchères publiques ».

### **Assouplissement des frais de dédouanement**

L'autre sujet important qui a été au cœur du point de presse du Directeur

général adjoint des Douanes, c'est l'assouplissement des frais de dédouanement des frais de dédouanement. «Fidèle à son engagement d'assouplissement de réduire les frais de dédouanement et ainsi permettre aux importateurs de solder leur passif et de s'acquitter convenablement de leurs formalités et opérations de dédouanement, l'Administration des Douanes a donné suite à plusieurs mesures contenues dans la



Loi des Finances 2020 concernant les importations des véhicules », a indiqué M. Abou Oubandawaki. Selon ses explications, cela a commencé par les grandes sociétés de transports de voyageurs, de marchandises ou d'hydrocarbures à qui la loi des finances 2022 a consenti, pour ceux qui bénéficient des dispositions du Code des investissements, une réduction de 50% sur la valeur résiduelle. En sus de ces 50% de réduction, a-t-il ajouté, il y a aussi certaines mesures prises pour accompagner ces facilités avec l'application d'un taux d'abattement de 35% sur tous les véhicules neufs (bus, camions, citernes,...).

Dans la même dynamique, la DGD a prévu un abattement de 65% sur la valeur résiduelle des véhicules de moins de dix (10) ans. « 65% c'est énorme car cela correspond à une réduction de plus de la moitié de la valeur résiduelle des véhicules qui est de 50% », n'a pas manqué de relever M. Oubandawaki.

Enfin, tout dernièrement, la DGD a sorti une circulaire concernant les véhicules de plus de 10 ans à qui il a été accordé également des facilités. Ces facilités viennent d'ailleurs d'être revues pour certaines catégories de véhicules comme il ressort de la nouvelle circulaire du 11 janvier 2021 :

Il importe de souligner qu'à ce niveau, le Directeur général adjoint des douanes a tenu à clarifier le contenu de cette circulaire. Beaucoup ont, en effet, malheureusement mal interprété les nouvelles dispositions suite à la publication de la première circulaire du 05 janvier dernier. « Beaucoup ont confondu la valeur résiduelle aux taxes et droits exigibles en pensant qu'il s'agit des nouveaux frais de dédouanement, ce qui n'est pas le cas », a expliqué M. Oubandawaki. En termes clairs et moins techniques, les sommes susmentionnées et telles qu'elles apparaissent dans la circulaire pour ce qui concerne la valeur résiduelle des véhicules de plus de 10 ans d'âge, correspondent en quelque sorte à l'abattement de 35% consentis pour les grandes sociétés pour les véhicules neufs et de 65% pour les véhicules de moins de 10 ans. Il s'agit des sommes à retrancher de la valeur déclarée et c'est sur le reste (valeur résiduelle) que sera évalué le montant des frais de dédouanement.

« Comme vous le voyez, la Loi des Finances 2022 est des plus favorables pour les importateurs de véhicules et les facilités offertes par l'administration des douanes vont dans ce sens », a estimé M. Abou Oubandawaki qui a saisi l'occasion pour lancer un appel à tous les importateurs de véhicule « à saisir ces opportunités ».

(Source actuniger.com)

### FOCUS : L'exonération des droits et taxes ne suspend pas l'obligation déclarative !

**D**ans son point de presse, le Directeur général adjoint des Douanes a également évoqué un autre sujet non moins important de la réglementation et de la législation douanière qui soulève des inquiétudes. Il s'agit du non respect de l'obligation déclarative par certains opérateurs à l'import comme à l'export. C'est le cas particulièrement pour les produits sylvo-agropastoraux. « Comme vous le savez, la loi des finances 2020 a exonéré des droits à l'exportation, de l'ensemble des produits agro-sylvo-pastoraux, ce qui veut dire que tous les droits et taxes à l'exportation sont suspendus pour ces produits », a rappelé M. Oubandawaki. « Le problème, a-t-il déploré, c'est que les exportateurs oublient qu'ils sont contraints à l'obligation déclarative », se référant en ce sens aux dispositions de l'article 103 du Code des Douanes lesquelles précisent que, « toute marchandise importée ou exportée doit faire l'objet d'une déclaration en détails et en bonne et due forme ». En somme, comme l'a expliqué le DGA des Douanes, « même si la marchandise est exonérée, comme c'est le cas des produits agrosylvo-pastoraux, l'obligation déclarative reste et demeure ». Le constat sur le terrain, a-t-il souligné, c'est que beaucoup d'opérateurs confondent l'exonération à l'import ou à l'export avec l'obligation de déclarer. Or, a poursuivi le DGA Oubandawaki, l'importance de déclarer les marchandises et autres produits à l'import comme à l'export, c'est pour les besoins des statistiques. « Le Niger échange avec le monde entier et donc, à ce titre, a besoin de disposer des statistiques fiables pour la prise de certaines décisions ». C'est pourquoi, il a saisi l'occasion pour lancer un appel, d'abord aux agents des douanes à qui incombe la responsabilité de veiller à l'application de la réglementation et de la législation douanière ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs économiques en général et les exportateurs des produits agro-sylvo-pastoraux, « à se conformer à cette obligation prévue par les textes afin de permettre à l'état de disposer des statistiques fiables qui sont un véritable outil d'aide à la décision ». C'est, en effet, important de le rappeler d'autant qu'en ces temps d'intégration économique accélérée avec notamment l'entrée en vigueur de la Zlecaf, l'importance des données fiables sur les échanges commerciaux sont plus qu'un effet de mode mais une nécessité pour les pouvoirs publics et aussi pour les acteurs économiques.





*Siège social : Niamey (Niger)  
Quartier Aéroport, Route Dosso  
RCCM/NI/NIA/2011/B/4043 :  
NIF : 22958/S / BP : 10 073 Niamey  
Fax : +227 20 35 18 92  
Cél : +227 80 06 14 36 /96 97 00 76  
E-mail : [infos@soniloga.ne](mailto:infos@soniloga.ne)*

